





1 liste de vœux: 1 à 70 vœux

maximum

Pour les participant.es obligatoires: obligation de mettre au minimum un vœu MOB (Mobilité **Obligatoire**) dans la

liste unique

### La balayette

Si aucun vœu de la liste n'est obtenu, le logiciel attribuera un poste à titre provisoire (pour les postes qui ne sont pas attribués.

l'année) en balayant tous

Types de postes MOB

· Adjoint·e (mater, élem, DCOM,

· ASH (ULIS, SEGPA, IME, ITEP, ...)

TS, chargé·e d'école)

· Direction (2 à 3 classes)

· Direction (4 à 6 classes)

· Direction (7 à 8 classes)

# Les différents types de vœux

#### **VŒUX PRÉCIS**

Un type de poste sur une école précise

### **VŒUX GROUPES**

Un type de poste sur un secteur géographique (commune, regroupement de communes, circonscriptions...)

**VŒUX MOB** [seulement pour les participant·es obligatoires] Les MOB sont des vœux larges qui associent un type de poste à une zone géographique (plus large qu'une circonscription)

·TR

#### **Zones MOB**

- · Toulouse
- · Haute-Garonne Ouest
- · Haute-Garonne Nord
- · Haute-Garonne Est
- · Haute-Garonne Sud-Est
- · Haute-Garonne Sud-Ouest
- · Haute-Garonne Centre
- · Haut-Comminges

Susceptible d'évoluer lors de la parution de la circulaire

# **ET TOUJOURS!**

# **Nos RIS Mouvement**

*Inscription obligatoire* 

Jeudi 17 mars – 17h30 (spécial PES) Mardi 22 mars – 12h30 (spécial PES à l'INSPE)

Mardi 5 avril – 17h30 (spécial MCS)

Mercredi 6 avril – 9h

Mercredi 6 avril – 14h

Jeudi 7 avril – 9h (STAGE PES)

Mercredi 13 avril – 9h

Mercredi 13 avril - 14h

Jeudi 14 avril – 17h30 (spécial PES)

Mercredi 20 avril – 9h

#### Nos fiches de contrôles

(bientôt en ligne!)

Nos permanences téléphoniques

# Mouvement 2022

Cette année, le mouvement évolue.

Pour vous aider, le SNUipp-FSU vous propose un petit récap'!



@ snu31@snuipp.fr - \ 05 61 43 60 62

# Calendrier prévisionnel

#### **OUVERTURE DU SERVEUR**

Du 4 au 20 avril 2022

#### 1<sup>ER</sup> ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 21 avril 2022 (sans barème)

#### 2<sup>èME</sup> ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 11 mai 2022 (2 semaines pour vérifier son barème)

#### **BARÈME DÉFINITIF**

Le 3 juin 2022

#### **RÉSULTATS**

Le 7 juin 2022





# Éléments de barème liés au parcours professionnel



#### **ANCIENNETÉ**

6 points + 3 points par année

#### **STABILITÉ SUR POSTE**

**ITEP** 3 ans: 9 points 6 points par année 4 ans: 12 points (max 30 points)

5 ans: 15 points

**EP** 

### ZV, REP, REP+, CLA

30 points après 5 années continues

#### MESURE DE CARTE SCOLAIRE

MCS

Priorité 1 à 4

5 points + 1 point par an pour la stabilité sur poste (sur

*les postes de même nature)* 

# Éléments de barème liés à la situation familiale



#### RAPPROCHEMENT DE CONJOINT-E

6 points + 2points par année de séparation (max 3 ans) (résidence pro > 15 km aller)



# RAPPROCHEMENT DÉTENTEUR-TRICE **AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE**

6 points + 2points par année de séparation (max 3 ans) (moins de 18 ans au 01/09/22 ; résidence pro > 15 km aller)



#### SITUATION DE PARENT ISOLÉ

1 point par année (max 6 ans) (moins de 18 ans au 01/09/22)



#### **ENFANTS**

1 point par enfant (max 7 points) (moins de 18 ans au 01/09/22 ou à naître)

# Mouvement 2022

Cette année, le mouvement évolue.

Pour vous aider, le SNUipp-FSU vous propose un petit récap'!



@ snu31@snuipp.fr - \$\infty\$ 05 61 43 60 62

# Éléments de barème liés à la situation personnelle



Susceptible d'évoluer

lors de la parution

de la circulaire

#### SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE

30 points par RQTH cumulables (intéressé.e, conjoint.e, enfants)

Possibilité de priorité 8 (BOE), 9 ou 10 (RQTH dans certains cas, sur avis du médecin de prévention)



**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION** (dispo, congé parental...) Priorité 12 (même école ou sur poste de même nature sur la commune, le secteur géographique, la circo)



#### CARACTÈRE RÉPÉTÉ DE LA DEMANDE 6 points la première année puis 1 point par année (max 10 ans)

En cas d'égalité de priorité et de barème Départage à l'AGS, à l'ancienneté sur poste, à l'échelon détenu puis discriminant aléatoire

